

# CC - Certificat Complémentaire - AIPSH - Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CREPS DE BORDEAUX-  
AQUITAINE

**Amandine DAGAULT**

05.56.84.66.60

amandine.dagault@creps-bordeaux.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller  
en insertion professionnelle  
Entretien  
Inscription directe ou par un conseiller  
en insertion professionnelle

### Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4  
européen)

### Conditions d'accès :

Conditions d'accès: Être âgé de 18 ans au  
moins à la date de vérification des prérequis ;  
Être titulaire ou en cours de formation au  
BPJEPS, au DEJEPS ou au DES JEPS Être  
titulaire du diplôme de Prévention et Secours  
Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un  
équivalent (AFPS, BNS, SST...) Présenter un  
certificat médical de non-contre-indication à la  
pratique et à l'encadrement des Activités  
Physiques Adaptées datant de moins d'un an  
à la date de l'entrée en formation. Certificat de  
participation à la Journée d'Appel de  
Préparation à la Défense pour les candidats  
de moins de 25 ans uniquement

### Prérequis pédagogiques :

La formation est ouverte à tout candidat en  
formation ou titulaire d'un BPJEPS ou  
DEJEPS ou DESJEPS ou d'un BEES.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Conduire un projet d'actions sportives à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des différents publics en situation de handicap et d'une prise en compte de leurs environnements • Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Le titulaire du CC AIPSH peut intervenir dans : • une association sportive ; • une association de jeunesse et d'éducation populaire ; • une structure de loisirs et tourisme ; • un centre de loisirs ou de vacances ; • une collectivité territoriale ; • une structure d'animation périscolaire ; • un comité départemental ou une ligue d'une fédération sportive

## Contenu et modalités d'organisation

Le Certificat complémentaire Accueil et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap est une formation en alternance - Les Infos à retenir : - Volume :100 h en centre de formation et 45 h en structure d'alternance (minimum). - Dates Formation : du 23 février 2026 au 29 juin 2026. - Lieu : CREPS de Bordeaux - site de Talence - Format : trois semaines complètes en centre au CREPS de BORDEAUX - En structure le reste du temps.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

## Validation(s) Visée(s)

> **Attestation de fin de formation**

## Et après ?

### Suite de parcours

**Débouchés vers des qualifications supérieures** Une fois ce diplôme acquis, vous avez la possibilité d'accéder à d'autres qualifications d'un niveau supérieur : - Le DEJEPS handisport.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00635317</b>	du 23/02/2026 au 29/06/2026	Talence (33)	<b>CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE</b>		Non éligible	